

FONDS D'INTERVENTION POUR L'HABITAT (F.I.H) : Tableau des aides financières

AIDES AUX COPROPRIETES																									
Type d'aide	Bénéficiaire	Montant	Modalités d'attribution	Modalités de versement																					
Aide aux travaux de réhabilitation (Aide complémentaire Anah)	Le Syndicat des copropriétaires (SDC) engagé dans un programme opérationnel conventionné avec l'Anah.	10 % du montant hors taxe des travaux dans la limite du montant des travaux subventionnables par l'Anah Pour les copropriétés sous Opération de Restauration Immobilière (ORI) une majoration de 5 % supplémentaire est accordée.	Convention entre Brest métropole et le Syndicat des copropriétaires	L'aide est versée sur présentation de la notification Anah de versement des acomptes et/ou de solde Une avance est possible (20%) comme précisé dans la convention																					
Aide au Préfinancement des subventions publiques	Le SDC engagé dans un programme opérationnel conventionné avec l'Anah.	Prime de 2 % du montant des travaux HT retenus par l'Anah sous présentation des justificatifs de contractualisation d'un prêt relais de préfinancement de subventions dans la limite du montant des intérêts du prêt (*)		L'aide sera versée sur présentation du contrat de prêt signé																					
Aide au surcout architectural	Le SDC engagé dans un programme opérationnel conventionné avec l'Anah ou une campagne de requalification de façade situé dans un périmètre de protection et de mise en valeur du patrimoine.	<p align="center"><u>Liste des primes forfaitaires (**):</u></p> <table border="0"> <tr><td>Fenêtre en bois avec petits bois en applique (unité)</td><td></td></tr> <tr><td>Volets persiennés bois (la paire)</td><td align="right">200 €</td></tr> <tr><td>Garde-corps ouvragé avec lisse bois (unité)</td><td align="right">150 €</td></tr> <tr><td>Balconnet ouvragé (unité)</td><td align="right">350 €</td></tr> <tr><td>Balcon ouvragé (mètre linéaire)</td><td align="right">250 €</td></tr> <tr><td>Porte bois mouluré avec imposte vitré (unité)</td><td align="right">1 600 €</td></tr> <tr><td>Isolation Thermique par l'Extérieur avec traitement spécifique des modénatures et du revêtement (m²)</td><td align="right">30 €</td></tr> <tr><td>Enduits à chaux majoritaire (m²)</td><td align="right">30 €</td></tr> <tr><td>Porte cochère</td><td align="right">3 500 €</td></tr> <tr><td>Garde-corps ouvragé avec ou sans lisse bc</td><td align="right">150 €</td></tr> <tr><td>Porte bois mouluré avec ou sans imposte</td><td align="right">1 500 €</td></tr> </table>		Fenêtre en bois avec petits bois en applique (unité)		Volets persiennés bois (la paire)	200 €	Garde-corps ouvragé avec lisse bois (unité)	150 €	Balconnet ouvragé (unité)	350 €	Balcon ouvragé (mètre linéaire)	250 €	Porte bois mouluré avec imposte vitré (unité)	1 600 €	Isolation Thermique par l'Extérieur avec traitement spécifique des modénatures et du revêtement (m²)	30 €	Enduits à chaux majoritaire (m²)	30 €	Porte cochère	3 500 €	Garde-corps ouvragé avec ou sans lisse bc	150 €	Porte bois mouluré avec ou sans imposte	1 500 €
Fenêtre en bois avec petits bois en applique (unité)																									
Volets persiennés bois (la paire)	200 €																								
Garde-corps ouvragé avec lisse bois (unité)	150 €																								
Balconnet ouvragé (unité)	350 €																								
Balcon ouvragé (mètre linéaire)	250 €																								
Porte bois mouluré avec imposte vitré (unité)	1 600 €																								
Isolation Thermique par l'Extérieur avec traitement spécifique des modénatures et du revêtement (m²)	30 €																								
Enduits à chaux majoritaire (m²)	30 €																								
Porte cochère	3 500 €																								
Garde-corps ouvragé avec ou sans lisse bc	150 €																								
Porte bois mouluré avec ou sans imposte	1 500 €																								
Aide au financement des diagnostics préalables	Le SDC engagé dans un programme opérationnel conventionné Anah.	Prise en charge de 50 % du montant TTC des diagnostics préalables nécessaires à la phase étude et conception du projet : amiante, structure, plomb, parasite thermique, maîtrise d'œuvre et électricité	Formulaire de subvention	L'aide est versée sur présentation des factures																					
Aide à l'amélioration des copropriétés fragiles	Le SDC engagé dans un programme opérationnel conventionné Anah.	Prise en charge de 50 % du montant TTC pour la mise en œuvre d'études juridique, financière et de gestion		L'aide est versée sur présentation des factures																					
Aide à la requalification de façades	Le SDC ciblés par une campagne de requalification de façades en secteur d'OPAH	Subvention de base à hauteur de 15% du montant HT complétée d'une aide au surcout architectural (en périmètre élargi) Subvention à hauteur de 25 % du montant HT des travaux en périmètre prioritaire, complétée d'une aide au surcout architectural Prime complémentaire en cas d'isolation thermique par l'extérieur 30€/m² (***)		L'aide est versée après réalisation des travaux et sur présentation des factures.																					

(*) Pour les copropriétés ayant validé une offre de prêt avant le 17 mars 2017, l'ancien système de subvention reste applicable (cf. délibération du conseil de métropole du 14 décembre 2012).

(**) Sous réserve de l'avis conforme de la consultance architecturale

(***) Exceptionnellement, le FIH peut financer des projets hors périmètre, sous réserve de justificatif architecturaux et urbains.

Aide au portage immobilier de lots de copropriétés dégradées	Opérateur de portage immobilier dans le cadre de programme opérationnel conventionné Anah	Prime forfaitaire de 200€/m ² porté	Convention entre Brest métropole et l'opérateur de portage immobilier	L'aide est versée à la signature de la convention
Aide au regroupement de logement	Propriétaire au sein d'une copropriété engagé dans un programme opérationnel conventionné avec l'Anah et sous Opération de restauration immobilière (*)	Prime forfaitaire de 250€/m ² de surface habitable ajoutée au plus grand des logements à regrouper	Formulaire de subvention	L'aide est versée après réalisation des travaux, sur présentation des factures.

(*)L'aide au regroupement de logement peut être octroyée hors Opération de Restauration Immobilière sur avis favorable de Brest métropole

AIDES AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS

Type d'aide	Bénéficiaire	Montant	Modalités d'attribution	Modalités de versement
Aide aux travaux de réhabilitation de logements à loyer modéré	Propriétaire bailleur sous conventionnement avec l'Anah (loyer social ou très social)	5% du montant HT des travaux subventionnés par l'Anah au titre des travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé ou indigne, au titre des travaux de sécurité et salubrité de l'habitat ou au titre des travaux pour réhabiliter un logement dégradé (MD), dans la limite de 3 000 € par logement. Pour les immeubles sous Opération de Restauration Immobilière (ORI) une majoration de 5 % supplémentaire est accordée.		L'aide sera versée sur présentation de la notification Anah de fin de travaux Une avance est possible (20%) comme précisé dans la convention
Aide au surcoût architectural	Propriétaire bailleur sous conventionnement avec l'Anah se situant dans un périmètre de protection et de mise en valeur du patrimoine (ZPPAUP – AVAP).	<u>Liste des primes forfaitaires :</u> Fenêtre en bois avec petits bois en applique (unité) 100 € Volets persiennés bois (la paire) 200 € Garde-corps ouvragé avec lisse bois (unité) 150 € Balconnet ouvragé (unité) 350 € Balcon ouvragé (mètre linéaire) 250 € Porte bois mouluré avec imposte vitré (unité) 1 600 € Isolation Thermique par l'Extérieur avec traitement spécifique des modénatures et du revêtement (m ²) 30 € Enduits à chaux majoritaire (m ²) 30 € Porte cochère 3 500 € Garde-corps ouvragé avec ou sans lisse b 150 € Porte bois mouluré avec ou sans imposte 1 500 €	Convention entre Brest métropole et le propriétaire bailleur	L'aide sera versée sur présentation d'un rapport de fin de travaux
Aide au regroupement de logements	Propriétaire bailleur sous conventionnement Anah concerné par une Opération de restauration immobilière	Prime forfaitaire de 250€/m ² de surface habitable ajoutée au plus grand des logements à regrouper		L'aide est versée après réalisation des travaux, sur présentation des factures.
Aide à la requalification de façades	Propriétaire d'immeuble ciblé par une campagne de requalification de façades en secteur d'OPAH	Subvention de base à hauteur de 15% du montant HT complétée d'une aide au surcoût architectural (en périmètre élargi) Subvention à hauteur de 25 % du montant HT des travaux en périmètre prioritaire, complétée d'une aide au surcoût architectural Prime complémentaire en cas d'isolation thermique par l'extérieur 30€/m ² (***)	Formulaire de subvention	L'aide est versée après réalisation des travaux, sur présentation des factures.

Aide au conventionnement sans travaux	Propriétaire bailleurs de logements conventionnés sans travaux	Prime de 2 500 € pour tout logement conventionné sans travaux en intermédiation	Formulaire de subvention	Présentation d'une attestation décence et d'un diagnostic énergétique (classe D minimum)
Aide au portage immobilier en habitat dégradé	Opérateur de portage immobilier dans le cadre de programme opérationnel conventionné Anah	Prime forfaitaire de 200€/m ² porté	Convention entre Brest métropole et l'opérateur de portage immobilier	L'aide est versée à la signature de la convention

(***) Exceptionnellement, le FIH peut financer des projets hors périmètre, sous réserve de justificatif architecturaux et urbains.

AIDES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Type d'aide	Bénéficiaire	Montant	Modalités d'attribution	Modalités de versement
Aide de lutte contre la précarité énergétique	Propriétaire modeste qui a réalisé des travaux de rénovation énergétique conformément à la réglementation Anah	Aide forfaitaire de Brest métropole de 500 € ou 1 000 € selon le revenu du propriétaire tel que précisé dans le Programme d'Action Territoriale de l'Anah	Formulaire de subvention	L'aide sera versée sur présentation de la notification Anah. Dans le cas d'un propriétaire occupant en copropriété engagé dans un dossier « mandataire commun » la subvention sera versée directement au syndicat des copropriétaires.
Aide exceptionnelle pour le maintien dans le logement	Propriétaire occupants modeste ou très modeste conformément à la réglementation Anah	Aide d'un montant maximum de 5 000€ attribuée lorsque l'ensemble des aides existantes ne permettent pas la finalisation du plan de financement individuel du propriétaire	Formulaire de subvention	L'aide sera versée sur présentation des premières factures ou sur appel de fonds
Aide à la transformation d'usage	Propriétaire occupant modeste ou très modeste conformément à la réglementation Anah	10% du montant des travaux HT plafonné à 1250 € par m ² pour une surface maximum de 80m ²	Formulaire de subvention	L'aide sera versée sur présentation des factures en fin de chantier